

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 03/03/2017
transmise le : 03/03/2017

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 11
Conseillers représentés : /

Séance du : 13 mars 2017

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints
Mme WENDLING, M. LORENTZ, M. LEHMANN,
M. WICKER, Mme MOREL, M. LANG

Membre absent excusé : M. SCHNITZLER

Secrétaire de séance : Mme WENDLING

1) Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 12 décembre 2016.

2) Compte de gestion 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après s'être fait présenter les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par le trésorier,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que les comptes de gestion de 2016 dressés par le trésorier, M. Pierre BARDON, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3) Compte administratif 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, sous la présidence de l'adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle de conseil, ADOPTE, à l'unanimité, le compte administratif 2016, en totale conformité avec le compte de gestion, arrêté comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses :	- 368.351,50	
Recettes :	+ 445.294,69	
Résultat de l'exercice en fonctionnement : Excédent	+ 76.943,19	
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses :		- 238.103,72
Recettes :		+ 163.201,44
Résultat de l'exercice en Investissement : Déficit		- 74.902,28
RESULTAT de l' EXERCICE 2016	+ 2.040,91	

4) Affectation du résultat 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2016, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, statue sur l'affectation des résultats 2016 suivants :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes exercice 2016	238.103,72	368.351,50
Recettes nettes exercice 2016	163.201,44	445.294,69
Résultat net de l'exercice 2016	-74.902,28	+76.943,19
Intégration résultat CCAS 2015	/	+71,62
Reprise résultat clôture 2015	-100.849,71	+463.478,63
Part affecté à l'investissement		- 100.849,71
Résultat clôture exercice 2016	-175.751,99	439.643,73
Résultat global de clôture		+263.891,74

Et décide d'affecter les résultats comme suit :

- compte 001 Investissement/dépenses : 175.751,99 €
- compte 1068 Investissement/recettes : 175.751,99 €
- compte 002 Fonctionnement/recettes : 263.891,74 €

5) Taux d'imposition des 3 taxes pour 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer les taux, sans augmentation par rapport à l'année 2016, comme suit :

TAXES	Taux 2016	Taux 2017
Taxe habitation	9,48 %	9,48 %
Taxe foncière (bâti)	12,34 %	12,34 %
Taxe foncière (non bâti)	50,37 %	50,37 %

6) Budget primitif 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2017 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 695.364,74 €	Dépenses : 482.255,73 €
Recettes : 695.364,74 €	Recettes : 482.255,73 €

Total dépenses : 1.177.620,47 €

Total recettes : 1.177.620,47 €

7) Travaux de rénovation du court de tennis : signature d'une convention avec le Tennis Club de Neugartheim-Ittlenheim

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la demande formulée par le Tennis Club de NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM (TCNI) représentée par son Président, M. Laurent LEGUAY, pour la prise en charge par la commune des travaux de rénovation du court de tennis et l'accord de principe qui avait été pris par le conseil municipal moyennant une participation du Club dont le montant resterait à définir en fonction de l'offre retenue.

Après consultation et en concertation avec le Tennis Club, le devis de l'entreprise GOTECH d'un montant de 21.500 HT a été retenu.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte que la commune assure la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge des travaux de rénovation du court de tennis inscrits au budget primitif en section d'investissement,
- Autorise le Maire à signer une convention avec le Président du Tennis Club de Neugartheim-Ittlenheim spécifiant la nature ainsi que le financement des travaux et le montant de la participation fixée à 5.000 € par versement unique.

8) Demande de subventions

- accessibilité des bâtiments publics (Ad'Ap) – programme 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité :

CHARGE le Maire de solliciter les subventions accordées dans le cadre des aides suivantes :

- Dotation action parlementaire 2017 « aides exceptionnelles aux collectivités »
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2017
- DSIPL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local)

pour les travaux relatifs à la mise en accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite, tels que définis dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) approuvé par arrêté préfectoral du 10 mars 2016,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux à effectuer en 2017, selon l'Ad'Ap.

9) Tarif occupation salle 2016 par Wild Dancer's

M. le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 12 décembre 2016 avait fixé le prix de location pour l'association Wild Dancer's de la salle communale pour leur activité danse à 600 € l'année.

A l'origine cette activité avait lieu deux fois par semaine. Depuis 2016, elle n'a plus lieu qu'une fois par semaine, le mercredi. De ce fait, le Président de l'association demande au conseil municipal de revoir le prix à la baisse.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer le prix à 300 €.

10) Encaissement chèques – délégation au maire

Entendu l'exposé de M. le Maire au sujet de l'encaissement de chèques provenant d'un remboursement de sinistre ou de toute autre origine,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise M. le Maire à encaisser les chèques à hauteur de 10.000 euros et à signer tous les documents y afférant.

11) Indemnités de fonction des élus

M. le Maire expose que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice brut terminal de la fonction publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des élus.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, la référence à l'indice 1015 (ancien indice brut terminal) n'est plus valable.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} janvier 2017, de fixer le montant des indemnités perçues par le Maire et les Adjoints en prenant pour référence l'indice brut terminal de la fonction publique. Les pourcentages définis par la délibération du 8 avril 2014 pour le calcul des indemnités restent inchangés.

12) Renouvellement et remplacement contrats CAE – CUI

Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les deux postes d'assistante à la vie scolaire souscrits par la commune en partenariat avec Pôle Emploi arriveront à échéance dès la fin de l'année scolaire 2016-2017. Il y aura lieu de renouveler pour une année celui conclu avec Martine Durrheimer et de remplacer celui de Christiane Richard, laquelle fera valoir ses droits à la retraite.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi avec Martine Durrheimer pour une année,
- d'autoriser M. le Maire à souscrire un nouveau contrat d'accompagnement dans l'emploi, en remplacement de Christiane Richard, avec les services de Pôle-emploi en retenant la candidature éligible à un tel contrat, en concertation avec le personnel enseignant.
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents s'y rapportant.

13) Cadeaux pour départ en retraite

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux le départ en retraite de deux personnels enseignant et communal pour la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'un cadeau de départ pour chacune dont les montants sont prévus au budget, compte « fête et cérémonie ».

14) Urbanisme

Liste des autorisations d'urbanisme en cours

PLUI : suivi

15) Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30